

Décision

Générale

colonial

Décision n° 568/SG/ESI portant engagement d'élève instituteur.

n° 568/SG/ESI

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA JEUNESSE ET
DES SPORTS

Date de publication

10 avril 1968

Numéro JO

n° 8 du 25/04/1968

Date du numéro

25 avril 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est admis en section normale pour compter du 23 mars 1968 en qualité d'élève-instituteur de 2° classe: M. Abdi Ali Hassan. L'intéressé percevra mensuellement une indemnité dite de Stage d'un montant égal aux 8/10 de la rémunération perçue par un instituteur stagiaire de 2° classe (indice 450).